

L'observatoire de la parité

Créé en 1995 l'observatoire de la parité, aujourd'hui sous l'égide de la rapporteure générale Chantal Brunel, a pour mission de faire progresser la situation des femmes en France. Mme Emmanuelle Latour en est la secrétaire générale.

Les membres, hommes et femmes, sont choisis en raison de leur compétence et de leur activité. Ils sont nommés par le premier ministre avec l'appui du ministre chargé des droits des femmes, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Ils ne sont pas rémunérés.

Elu-e-s des différentes formations politiques, acteurs et actrices de la vie associative, universitaires, représentant-e-s du monde de l'entreprise, les membres de l'Observatoire de la parité reflètent par la diversité de leurs expériences toute l'étendue des débats sur les politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les présidentes des délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du C.E.S.E sont membres de droit. (Décret 2009).

Depuis son renouvellement par le décret du 1er juin 2010, l'Observatoire de la parité comprend 37 membres, parlementaires, acteurs et actrices de la vie associative, universitaires (juristes, historiens, sociologues, politologues), tous reconnus comme experts sur le sujet.

Le décret du 18 octobre 1995 définit les missions de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes comme suit :

- centraliser, faire produire et diffuser, au besoin par des programmes d'actions spécifiques, les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes aux niveaux national et international ;
- évaluer la persistance des inégalités entre les sexes et identifier les obstacles à la parité, notamment dans les domaines politique, économique et social ;
- émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dont il est saisi par le Premier ministre ;

- faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité.

Le décret de 1998 élargit les missions, plus encore que d' « éclairer le pouvoir public » sur les situations des femmes, l'observatoire se prononce à travers les principes qu'il défend. Il s'agit de mettre en place une prévention et de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes à tous les niveaux de la société.

C'est naturellement dans le domaine de la parité en politique que l'Observatoire s'est d'abord illustré. La réforme constitutionnelle de 1999 a marqué une étape décisive, en inscrivant pour la première fois dans notre loi fondamentale le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Cette avancée doit beaucoup au travail mené en amont au sein de l'Observatoire, travail qui a permis de fonder la réforme sur un diagnostic qui était assez largement partagé. Il est aussi largement derrière la loi de 2007 sur la parité dans les exécutifs locaux. Mais c'est aussi en matière d'égalité professionnelle que l'Observatoire a pu se distinguer. Les lois de 2001 et de 2006 lui doivent beaucoup, ainsi qu'à ses rapporteurs.

Il en va de même de la révision constitutionnelle de 2008 qui étend le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales.

Quatre axes thématiques : Education, Egalité professionnelle, Parité politique et Vie personnelle et familiale ont été choisis pour mettre en lumière la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes en France. Les groupes de travail s'organise autour de ces thèmes. La synthèse des travaux de l'Observatoire et ses recommandations sont présentées sur le site au travers de notes, guides et rapports officiels. Par exemple le 23 juillet 2010 l'observatoire produit une publication sur les délégations régionales confiées selon les sexes en 2004 et 2010. En février 2009, une note de synthèse est publiée vis-à-vis de l'éventuelle nécessité de faire évoluer les lois concernant les violences faites aux femmes au sein du couple.

18/10/10 : Journée de tables-rondes pour les 15 ans de l'Observatoire de la parité, organisée au Sénat, sur le thème de l'égalité professionnelle.

<http://www.observatoire-parite.gouv.fr/index.htm>